

<p style="text-align: center;"><b>PROCES -VERBAL DE LA REUNION N° 15 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU</b> <b>5 juin 2008</b></p>
--

**Présents pour le Conseil d'administration** : JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général) A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry

**Présents pour le Comité de Direction** : Y. Slangen (Secrétaire général) et R. Obsomer (Directeur technique)

**Absent excusé** : F. Geeroms (Directeur financier)

## **1.Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 mai 2008**

Le Procès verbal du Conseil d'administration tel que publié sur le site en date du 30 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

## **2 Suivi des décisions prises lors des réunions précédentes**

### 2.1. Dossier qualification joueur en coupe cadets AWBB

Un entretien avec le joueur, les parents et le club BC LI EGE est programmé le jeudi 12 juin 2008.

### 2.2. Dossier AVERLANT

- Le Président commente les courriers reçus ce lundi 2 juin 2008
- Le Conseil d'administration prend acte des excuses formulées par B.Averlant à l'attention du Comité Provincial du Hainaut adressé via courrier.

### 2.3. Désignation de parrains pour les nouveaux clubs

- 2661 : le club "Basket Club Aiseau" (Hainaut) décide de ne pas prendre part à la prochaine compétition .

### 2.4. Situation des clubs

- BC Centre Manage a démissionné (ajout à la liste des clubs démissionnaires).
- Fontaine technique (club démissionnaire)
- Black Panthers Florennes est le seul en retard de paiement (J Ringlet prendra contact avec le club).

## 2.5. Application de l'article PF 18

L'article PF 18 détermine les modalités d'attribution des subsides inhérents à l'inscription des équipes de jeunes pour la saison suivante qui sont fixées chaque année, lors de la dernière Assemblée Générale de la saison. Ayant récolté les données des équipes provinciales, le trésorier général présente la proposition suivante :

Le solde du fonds des jeunes pour la saison 2007 - 2008 permet une ristourne de 50 € par équipe de jeunes qui a terminé le championnat 2007-2008.

Les propositions pour la saison 2008 - 2009 seront présentées lors de l'assemblée générale.

## **3. Ordre du jour de l'AG du 14 juin 2008**

### 3.1. Commentaires recueillis lors des réunions des groupements parlementaires

- Un tour de table s'engage au niveau des diverses réactions perçues lors des réunions des groupements de parlementaires provinciaux.
- Il a été constaté que le bilan transmis et publié était erroné. Une nouvelle version du bilan 2007 sera publiée via le site.

### 3.2. Examen du rapport des vérificateurs régionaux

- Deux remarques sont recensées dans le rapport des vérificateurs qui nécessitent une réponse.
- Il sera demandé au Directeur financier d'y apporter la réponse pour l'Assemblée générale.

### 3.3. Examen des points en suspens

#### 3.3.1. Taux de l'assurance fédérale

- Ce point sera présenté lors de l'assemblée générale. Le Président et le Secrétaire général ont une réunion avec l'assureur Ethias fixée le 12 juin 2008.
- Les conclusions de cette réunion seront communiquées lors de l'assemblée générale.

#### 3.3.2. Rapport d'activités des départements.

- Le Président propose qu'une dernière relecture des rapports d'activités des départements puisse permettre une dernière modification de forme.
- Chacun prendra contact avec Véronique Laurent.

### 3.4. Organisation pratique de l'assemblée générale du 14 juin 2008

- Michel Thiry et Michel Collard assureront le bureau du contrôle des mandats
- Un bureau de vote est également mis en place pour assurer la procédure des élections ;

Le président du bureau de vote sera M. Thiry.

#### **4. Exercice des fonctions judiciaires du Conseil d'administration**

##### 4.1. Prise de connaissance du rapport d'activités des procureurs régionaux

- Une première lecture laisse apparaître des différences sur le volet quantitatif des dossiers traités.
- D'autres questions sont formulées sur les modalités de gestion des dossiers
- Le Président propose de reprendre les dossiers pour une province et d'effectuer une étude comparée.
- Pour ce faire, le Président et 2 administrateurs rencontreront les deux procureurs et feront rapport pour la prochaine réunion du conseil

##### 4.2. Examen du rapport de la commission d'enquête du 4 juin 2008

###### **Résumé des faits**

Comme suite à l'exclusion d'un joueur du BC ECLAIR (M. COETS) lors de la rencontre du 02/02/2008 (Atomia - Eclair) M. VANKESSEL en tant que secrétaire du CPD BBW a constaté que sur la feuille du match ci -avant, figurait un n° de LT du coach M. VERHULST Eric, valable pour la saison 2006-2007.

Ayant été secrétaire du club BC ECLAIR en début de saison, M. VANKESSEL savait pertinemment que M. VERHULST Eric n'a pas de licence pour la saison 2007-2008.

C'est pourquoi M. VANKESSEL a demandé au secrétaire du CP BBW d'établir un tableau reprenant toutes les rencontres de l'équipe première du BC ECLAIR.

Cette liste est jointe au dossier et reprend 22 rencontres avec 6 rencontres avec indication LT, 13 rencontres avec indication N° 169312 (saison 2006-2007), 1 rencontre avec l'indication 162027 (N° de membre) et 2 rencontres sans aucune indication.

Sur conseil de M. VANDEPUT, Procureur Régional, M. VANKESSEL a transmis le dossier au CP BBW afin de prendre les dispositions qui s'imposent.

Le CP BBW, devant les faits établis et étant donné la fonction officielle de M. VANKESSEL et en application du PJ18 a transmis le dossier au Conseil d'Administration.

###### **Audition**

La Commission a entendu M. VANKESSEL Paul (vu sa licence n° 226784).

M. VANKESSEL explique que c'est lui qui remplissait les cartes mais UNI QUEMENT pour les rencontres à domicile et qu'il indiquait LT en regard du nom du coach M.VERHULST.

Vu ces fonctions, il n'a jamais tenu la carte.

Par contre, en déplacement, il n'a jamais rempli la carte.

Il déclare qu'il n'a jamais reçu un double des cartes des rencontres en déplacement et qu'il n'était pas au courant que la personne qui remplissait la carte en déplacement indiquait un numéro de licence technique.

Ce n'est qu'au vu de sa fonction de secrétaire du CPD BBW qu'il a découvert cette faute.

Il confirme que c'est en accord avec les autres membres du CPD BBW qu'il a demandé la liste des rencontres que M. VERHULST a coaché.

La Commission a ensuite entendu M. FLEMAL, Robert (vu sa licence n° 308933) et M. VERHULST, Eric (vu sa licence n° 162027).

Ils nous présentent la farde avec toutes les licences de l'équipe première du BC ECLAIR.

Celle-ci paraît être la farde originale utilisée toute la saison et en aucun cas, d'autres documents n'ont été ajoutés ou retirés.

Il appert que dans les dernières pages de la dite farde après toutes les licences de joueurs, se trouve une licence technique au nom de M. VERHULST avec n° 169312 MAIS avec la date 2006-2007 et sur la page face à celle-ci une copie de la licence « joueur » portant le n° 162027.

Pendant toute la saison et jusqu'au moment de la suspicion de M. VANKESSEL et du CPD BBW, M. VERHULST affirme qu'il n'a jamais fait attention à la mention LT ou à un numéro et qu'il était persuadé que le club payait l'amende pour défaut de LT.

Il confirme aussi que c'est lui qui a toujours eu en sa possession la dite farde et qu'il n'a jamais remis une copie des cartes des rencontres en déplacement aux secrétaires.

M. FLEMAL confirme aussi qu'il n'a jamais eu l'attention attirée par ce problème.

En examinant les copies des cartes, nous constatons que pour les rencontres en déplacement, les cartes étaient remplies et tenues par M. CNOPS et que ce dernier recopiait le numéro de la licence sans faire attention aux années 2006-2007. Quant à la carte du 01/11/2007 au LINTHOUT, la carte fut remplie et tenue par M. FLEMAL qui lui a indiqué le n° de licence joueur (162027) de la page en face de la LT (2006-2007).

A la demande de la Commission de connaître les relations entre M. VANKESSEL P et le BC ECLAIR depuis son éviction en novembre 2007, M. VERHULST, qui n'est au club que depuis un peu plus d'une saison, a constaté qu'il y avait déjà un climat malsain depuis le début de la saison 2007-2008 entre M. VANKESSEL et l'équipe 1ere du club ; il nous cite plusieurs cas de mésentente entre les parties.

### **Conclusion**

La Commission est convaincue qu'il n'y a pas eu fraude ou intention de fraude et que c'est par une méconnaissance des règlements par MM. FLEMAL, CNOPS et VERHULST n'ont pas rempli correctement la feuille de marque.

La Commission estime que les trois personnes citées sont de bonne foi et que si M. VANKESSEL a découvert l'erreur, c'est uniquement le fait de connaître son ancien club.

Aucune autre personne d'un CPD n'aurait prêté attention puisque cette erreur n'était en rien liée au débat concernant l'exclusion d'un joueur.

La Commission constate surtout qu'aucun arbitre n'a remarqué au début de 14 rencontres qu'une licence technique était périmée.

Le côté positif de la délation est qu'outre les personnes concernées, beaucoup d'acteurs de notre fédération (délégués, secrétaires, arbitres....) et pas seulement en BBW, auront leur attention attirée par le point du règlement qui signale que les LT ne sont valables que pour un an.

A ce sujet la Commission demande au CA si une impression sur la licence technique de terme dans le style « UNI QUEMENT VALABLE POUR LA SAI SON XXXX-XXXX » ne serait pas plus appropriée et ceci en caractère plus grand qu'actuellement.

Le Conseil d'administration suit les conclusions de la commission d'enquête et clôture le dossier.

#### 4.4. Dossier AVERLANT

- Les deux personnes concernées seront invitées pour le prochain Conseil d'administration.

#### 4.5. Dossier COIBION/Marcinelle

- Le Président propose à L Lopez d'examiner le dossier et de faire une présentation du point pour la prochaine réunion du Conseil d'administration.

### **5. Exercice des fonctions administratives du Conseil d'administration**

Courrier de P Sonvaux (CP Namur)

- P Sonvaux a transmis un courrier par lequel il décide de cesser ses activités comme membre du CP Namur.
- Le Conseil d'administration le remercie pour les services qui ont été rendus tout au long de son activité au niveau de l'AWBB.

### **6. Modalités de subventionnement de la Communauté française pour l'exercice 2008**

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du courrier de la Communauté française du 8 mai 2008 annonçant les données chiffrées du subventionnement pour l'année 2008.

A la réception dudit courrier, l'AWBB a sollicité un entretien auprès de son inspecteur référent.

Cet entretien eut lieu le 26 mai 2008.

Le Président informe le conseil d'administration des grandes lignes de la réunion qu'il a eue avec Monsieur Michel Franic le vendredi 26 mai à Jambes en compagnie du Directeur technique et du Secrétaire général.

## 6.1. Examen des premières conséquences de la nouvelle politique de subventionnement

Le subventionnement couvre 4 volets :

6.1.1. Subside administratif : subside octroyé avec lequel il peut être disposé d'une manière autonome. Ce montant est garanti pour une durée indéterminée (à l'exception de l'indexation) et est destiné à couvrir les frais du personnel administratif et les frais de fonctionnement de l'AWBB.

6.1.2. Cadre sportif : le montant n'est pas figé mais il est largement en dessous des espérances. Nous avons une liberté partielle de l'adapter en tenant compte de nos objectifs. (6 unités subsidiabiles).

6.1.3. Pour le Haut Niveau : Un plafond est prévu mais des montants complémentaires pourront être accordés pour les équipes nationales jeunes et dames sur la base des programmes qui ont été rentrés.

6.1.4. Pour la formation des cadres : une intervention forfaitaire est prévue.

## 6.2. Considérations :

- Compte tenu de ce qui précède, le Président souligne que la gestion du personnel et la planification des objectifs devront faire l'objet d'une attention particulière.
- Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée du centre de formation, la composition du staff technique doit être abordée sans délai.
- Compte tenu de l'importance des services du préparateur physique et de l'expertise de la direction technique, il est proposé de maintenir un préparateur physique au Centre de formation, ce qui en termes d'unités subsidiabiles a des conséquences non négligeables.
- Il y a lieu dans ce cas d'envisager la révision de l'effectif de la direction technique.
- Sur la base de la concertation entre la Direction Technique et le Président, il est proposé de mettre fin à la collaboration avec un directeur technique adjoint.
- Il est proposé au conseil d'administration de ne pas reconduire le contrat à durée déterminée de Monsieur Serge Polet, contrat qui se termine le 31 août 2008.
- Cette décision est uniquement motivée par des contingences budgétaires et ne met nullement en question les compétences et le dévouement de l'intéressé.
- Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition formulée et tient vivement à remercier Serge Polet pour les 2 années passées au centre de formation.

## **7. Proposition de restructuration des départements de l'AWBB**

### 7.1. Présentation des propositions de restructuration

- Le Président propose que l'on puisse revoir la structure sur la base des nouvelles compétences liées avec l'évolution de la structure future du centre de haut niveau.

- Après avoir abordé la répartition de la tâche de travail avec les membres de la direction technique, la question sera débattue lors de la prochaine réunion.

## **8. Rapports des départements**

### 8.1 Département Arbitrage

#### 8.1.1 Modalités de convocation

Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition formulée par J. Monsieur :

10 de chaque mois	Dernier délai pour communication des indisponibilités en nat 2 et 3 et régionale
14 de chaque mois	Désignation de nat 2 au président du département (afin de pouvoir faire les désignation en dames)
16 de chaque mois	Communication des désignations de nat 2, 3 et nat 1 dames aux convocateurs régionaux et aux arbitres de Nat 2 et 3
20 de chaque mois	Communication des désignations de nat 2, 3, 1 dames et régionales aux convocateurs provinciaux et désignations régionales aux arbitres régionaux

#### **Consignes pour les convocateurs nationaux et régionaux.**

Chaque fois qu'il y a une modification dans les désignations en nat 2, 3 ou nat 1 dames, le convocateur met le convocateur régional au courant (Par le mail même mail qui est destiné aux arbitres pour la convocation.) qui à son tour prévient le convocateur provincial concerné des changements qui ont eu lieu.

Chaque fois qu'il y a une modification dans les désignations en régionale, le convocateur régional prévient le convocateur provincial concerné.

#### **Consigne pour les convocateurs provinciaux.**

Chaque lundi, ceux-ci envoient les désignations de régionales jeunes au convocateur régional afin que celui-ci puisse les mettre sur le site.

#### **Consignes pour les arbitres nationaux**

Un arbitre national ne peut diriger qu'une seule rencontre le jour où il est désigné en seniors nationaux.

Les autres jours du week end il est à la disposition du convocateur régional ou provincial.

Le manque de motivation pour diriger des rencontres seniors régionaux dames ou jeunes régionaux peut avoir des effets sur les désignations en nationale.

### Consignes pour les arbitres régionaux

Un arbitre régional peut, s'il le désire, ne diriger qu'une seule rencontre le jour où il est désigné en seniors hommes régionaux.

S'il le souhaite, il peut cependant arbitrer une rencontre de jeunes en matinée.

Les autres jours du week-end il est à la disposition du convocateur régional ou provincial.

#### 8.1.2 Modalités d'application des nouvelles règles FIBA

Sur proposition du président du département et avoir en avoir concerté avec la VBL, il est proposé que les nouvelles règles FIBA soient applicables, après leur approbation officielle par les instances de la FIBA, le week-end des 12,13 et 14 Septembre 2008.

#### 8.1.3. Accompagnement de l'arbitrage

Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition présentée par le président du département et formulée comme suit :

- Chaque arbitre promu sera amené à siffler lors des premières journées de championnat avec un arbitre chevronné de la division.
  - Ces arbitres seront accompagnés par un guide qui se chargera plus spécifiquement de l'arbitre néo-promu.
  - Les rencontres dans la mesure du possible seront filmées, cette vidéo permettra de visualiser les aspects positifs de l'arbitrage du candidat, mais également de mettre en exergue les corrections à apporter.
- Par la suite, l'arbitre pourra plus facilement, comprendre et accepter, les remarques des évaluateurs qui seront formulées à son égard.
- Dans un souci d'écoute et de soutien, après une année de fonctionnement, une réunion sera organisée avec les arbitres promus afin de pouvoir aborder avec eux, tous les aspects de l'arbitrage ou toutes les questions qui resteraient sans réponse.
  - Il est proposé également de permettre à ces arbitres de s'inscrire dans un processus de formation continue. Chaque année, la Fiba édite un DVD abordant les principes de la formation. Pour que nos arbitres progressent, il est essentiel qu'ils puissent en disposer. Il en va de même pour tous les arbitres nationaux régionaux et les évaluateurs. Un budget doit être prévu.
  - En début de saison, une réunion sera organisée avec les évaluateurs afin de clairement définir avec eux, les points essentiels, les lignes directrices et les critères qui déterminent la cotation chiffrée de l'évaluation. La crédibilité d'une évaluation et de l'évaluateur, passe par ce genre de démarche.

Commentaire [S1] : j'ai modifié la phrase

## 8.2. Département Coupes

### 8.2.1. Relevé des inscriptions

#### B. Scherpereel informe le Conseil d'administration du relevé des inscriptions

- Au niveau des seniors messieurs : statu quo par rapport à l'année dernière (idéalement il faudrait encore 4 équipes).
- En dames, 50 équipes au lieu de 52 équipes l'année dernière.
- Chez les jeunes, une légère augmentation sauf en pupilles et minimes garçons.

Il annonce le tirage au sort public des Coupes AWBB le 25 juin à Jambes à 19h00 et le 26 coupe de Belgique à Bruxelles.

### 8.3. Haut niveau :

- J Ringlet informe le CDA qu'il y a 36 élèves inscrits pour la prochaine année scolaire.
- Une réunion du département est fixée au 11 juin 2008.
- Une séance académique est prévue le 25 juin 2008.

## **9. Nouvelles de la FRBB**

### 9.1. Approbation de la nomination des membres du BNT Dames :

Représentants de l'AWBB ou assimilés :

Assistant Coach: Thibaut Petit

Kiné : Xavier Cambioli

Manager : P Vacavant

BNT : Steering comité :

pour l'AWBB: Y. Slangen (responsable de l'organisation de la campagne en Belgique). R. Obsomer (dans le staff technique) et P Vacavant ( manager).

- Le Président rappelle que le Conseil d'Administration doit se positionner sur la désignation de ses membres.
- Il rappelle que pour la fonction de manager, il y avait un seul candidat. Un profil de fonction a été établi.

Le conseil d'administration marque son accord , à la majorité, sur la composition du staff du BNT dames.

## 9.2. Communication de l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Le Président a transmis les documents mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui a lieu le mercredi à 17h30.
- Une réunion préparatoire a été programmée avec les membres effectifs le mercredi 4 juin 2008.

## **10. Divers**

10.1. J Ringlet : en parcourant les documents transmis se pose la question de savoir ce qu'il en est par rapport à la facture à la fédération française relative à la machine à shooter. Vérification sera faite à la trésorerie générale.

10.2. J Nivarlet : les nouveaux parlementaires élus de sa province n'ont pas reçu l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général vérifiera la mise à jour avec le Secrétariat général.

10.3. J Monsieur : le tableau des indemnités 2007 2008 se trouve sur le site. Il transmettra un nouveau tableau avec effet au 1<sup>er</sup> juillet au Président et Trésorier général pour publication à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

10.4. M. Thiry propose que l'on puisse prévoir une nouvelle nomenclature des fichiers avant publication ou transmission

Le Directeur technique propose de reprendre le même système de nomenclature que celui qui est utilisé au niveau de la Direction technique.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est programmée le mercredi 18 juin 2008 à Bruxelles à 18h.

Pour le Conseil d'administration,

Yvan Slangen

Secrétaire général

Jean Pierre Delchef

Président